DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE (SAVOIE)

Enquête préalable à :

Désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit "Au Coche" situé au lieudit Les Coches Bellentre La Plagne Tarentaise

Du lundi 17 mai 2021 au mercredi 02 juin 2021





Philippe NIVELLE Commissaire-Enquêteur

Juin 2021

SOMMAIRE

Rapport du Commissaire-Enquêteur

PREAMBULE	3
1 – Le contexte	3
2 – Formalités préalables à l'enquête	8
3 – Composition du dossier d'enquête publique	8
4 – Organisation et déroulement de l'enquête	8
5 – Les observations du public	10
6 – Conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur	31
7 – Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur	31
ANNEXES	35

RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

PREAMBULE

Le maire de la Commune de La Plagne Tarentaise (Savoie),

- Vu les articles L161-10 et L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu les articles R161-25 à R161-27 du Code rural et de la Pêche Maritime,
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- Vu le dossier mis à l'enquête publique mis à disposition du public,

CONSIDERANT que le projet retenu par le Conseil Municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

CONSIDERANT que le Commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête,

ARRETE

ARTICLE 1er: OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit "Au Coche" situé au lieudit "Les Coches" Bellentre et la création d'un nouvel itinéraire, aura lieu sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise du 17 mai 2021 au 02 juin 2021 inclus.

1- Le Contexte

1.1 Présentation

Le dossier est présenté par la commune de La Plagne Tarentaise.

La commune de La Plagne Tarentaise a été créée le 1^{er} janvier 2016 et regroupe les 4 communes suivantes : Bellentre, La Côte d'Aime, Mâcot-La Plagne et Valezan.

La commune déléguée de Bellentre est située dans le canton d'Aime à moins de 10 km de Bourg Saint Maurice. La commune couvre une superficie de 23,3 km².

Elle s'étend sur les 2 rives de l'Isère. Outre le chef-lieu, la commune est composée de 13 hameaux.

Le chemin rural dit "Au Coche", objet du présent dossier, est situé sur la commune déléguée de Bellentre, au lieudit "Les Coches".

1.2 Etat actuel du chemin rural dit "Au Coche"

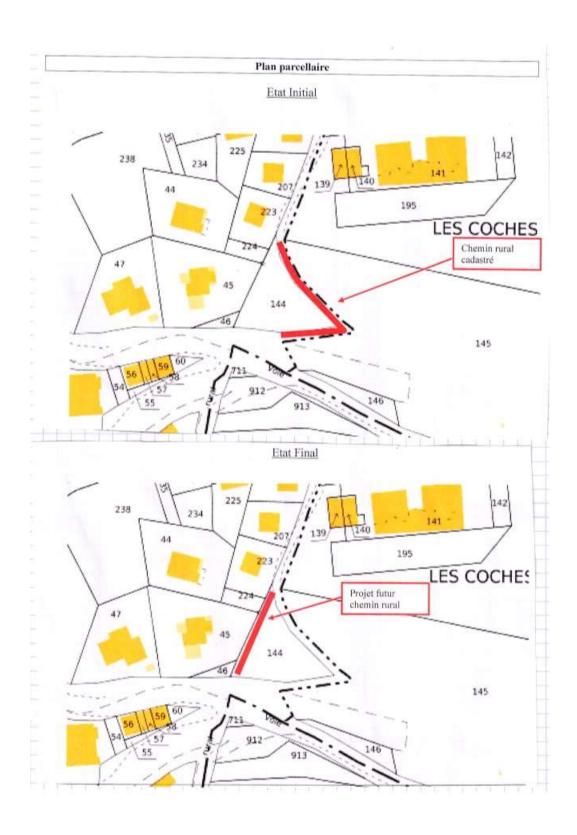
Dans le cadre d'un projet de création de résidence touristique situé au Coche Dessus sur la commune déléguée de Bellentre, la commune de La Plagne Tarentaise souhaite vendre au promoteur en charge dudit projet les parcelles section AB n° 144 et 145 lui appartenant en propre.

Il s'avère cependant que ce tènement immobilier est traversé par une partie du chemin rural dit "Au Coche".

Aussi, afin de mener à bien le projet sus-énoncé, il est proposé :

- De maintenir le chemin rural en déplaçant l'itinéraire en bordure de la parcelle section AB n° 144,
- De procéder par conséquent, à la désaffectation et à l'aliénation d'une partie du chemin rural existant.

La partie du chemin rural en question ne sera donc plus affecté à l'usage du public tel que cadastré à ce jour, mais se verra déplacé en bordure de la parcelle section AB n° 144. Aussi afin de conserver le chemin rural dit "Au Coche" à usage public, la parcelle section AB n° 144 fera l'objet d'une rétrocession pour partie.





1.3 Aliénation et régularisation

La commune de La Plagne Tarentaise souhaite modifier l'assiette foncière actuelle d'une partie du chemin rural cadastré dit "Au Coche".

Il est rappelé que les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation générale. Ils répondent ainsi à un intérêt général. C'est pour cette raison que la loi ne prévoit pas la possibilité de modification de l'assiette d'un chemin rural par d'autres dispositifs que l'aliénation.

Aussi, considérant :

- Que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,
- Que l'emprise actuelle d'une partie du chemin dont fait l'objet le présent dossier ne sera plus affectée à l'usage du public tel que présenté,
- Que cette partie du chemin rural se verra déplacée en bordure de la parcelle section AB n° 144 après rétrocession,

La commune de La Plagne Tarentaise, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, a souhaité engager une enquête publique préalable à l'aliénation des biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable à l'aliénation, conformément aux articles L161-1 à L161-13 du Code Rural.

Selon le plan joint au présent dossier (voir plan parcellaire point 4), la commune souhaite donc :

- Aliéner la portion représentant environ 157 m²
- Déplacer le chemin rural.

Il est précisé que le nouvel itinéraire ne pourra être réalisé qu'après travaux et que le chemin rural sera temporairement dévié par les accès existants, à savoir : "l'impasse de Costa d'Amuon" et la "Route des Bauches". Un accès à la parcelle section AB n° 224 sera maintenu même pendant les travaux. Par conséquent, aucune parcelle ne sera enclavée, ni pendant les travaux, ni après aliénation d'une partie du chemin rural existant qui sera maintenu par un nouvel itinéraire.

Le nouveau chemin rural déplacé en bordure de la parcelle section AB n° 144 sera entretenu par la commune et fera partie du domaine privé de la commune en qualité de chemin rural dit "Au Coche".

1.4 Législation

Le Code Rural et de la Pêche Maritime s'applique à cette enquête publique au titre VI "Les chemins ruraux et les chemins d'exploitations" en son chapitre 1^{er} : les chemins ruraux articles L161-1 à L161-13.

2- Formalités préalables à l'enquête

Par arrêté municipal n° 2021-149 en date du 13 avril 2021, le maire de la commune de La Plagne Tarentaise a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet est rappelé en l'article 1 du présent arrêté.

2.1 <u>Désignation du Commissaire-Enquêteur/Permanences</u>

Monsieur Philippe Nivelle est désigné comme Commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Plagne Tarentaise Mâcot chef-lieu :

- Le vendredi 21 mai 2021 de 9h00 à 11h00
- Le mercredi 02 juin de 15h00 à 17h00

3-Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Le plan parcellaire à l'échelle 1/200
- La liste des propriétaires riverains.

Le dossier comprend également l'arrêté de Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise (n° 2021-149 en date du 13 avril 2021), ainsi que les avis d'insertion dans la Presse.

4-Organisation et déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée à la mairie de Mâcot chef-lieu, commune de La Plagne Tarentaise, du lundi 17 mai 2021 au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit une durée de 17 jours.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, était déposé en mairie de La Plagne Tarentaise Mâcot chef-lieu pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'occasion de ses permanences dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le 02 juin 2021 par le Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention "Ne pas ouvrir") : Mairie de Mâcot – Chef-lieu – 73210 Aime Tarentaise.

Enfin, les observations transmises par courriel à l'adresse suivante : <u>enquete-publique-2447@registre-dematerialise.fr</u> seront publiées dans le registre dématérialisé et seront consultables à l'adresse suivante : <u>https://www.registre-dematerialise.fr/2447</u>

4.1 Information effective du Public

> Parution dans la Presse

- . Le Dauphiné Libéré du vendredi 07 mai 2021
- . La Tarentaise Hebdo du jeudi 06 mai 2021.

> Affichage

L'avis d'enquête a fait l'objet d'un affichage :

- A la porte de la mairie 15 jours avant ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
- Aux extrémités du chemin rural dit "Au Coche" et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

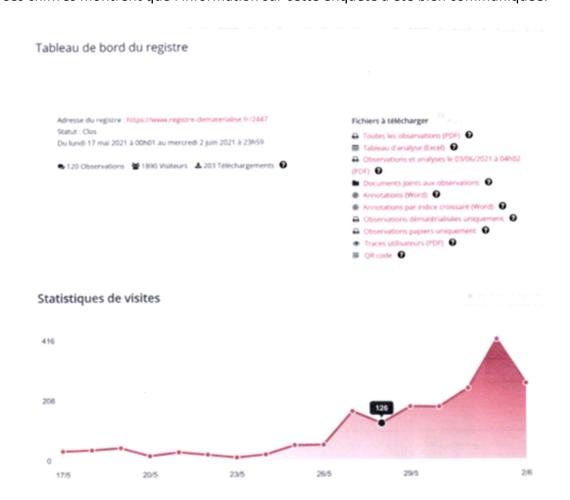
L'accomplissement de ces formalités a été constaté par mes soins et justifié par un certificat du Maire à l'issue de l'enquête publique.

4.2 <u>Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et registre d'enquête</u>

L'enquête s'est terminée le 02 juin 2021. Une fois l'enquête terminée, j'ai clos le registre et pris possession du registre d'enquête publique.

5- Observations, courriers, messages du Public

A la clôture de l'enquête, 4 personnes se sont présentées lors de mes deux permanences. Une observation a été déposée sur le registre d'enquête, ainsi que 120 observations ou propositions sur le registre dématérialisé. Aucun courrier n'a été reçu. Ce registre dématérialisé a vu 1890 visiteurs et 203 téléchargements du dossier. Ces chiffres montrent que l'information sur cette enquête a été bien communiquée.



5.1 Synthèse des observations du public tous supports confondus

• Codification du support de communication

D : Registre dématérialisé, y compris mails importés

R: Registre papier

L: Courriers (lettres) papier

P: Visites en permanences

• Nature de la synthèse de l'observation

<u>Chemin, sentier</u>: observations relatives aux modifications à apporter aux accès. <u>Immeuble, construction</u>: les observations sont indiquées même si elles ne sont pas l'objet direct de l'enquête publique. Ces observations sont prises en compte car le projet devra tenir compte des accès tous publics.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
R1	Hubert CHAGARAY	Pente du nouvel	Le nouveau tracé prévu serait trop
D8	Chalet Payot	itinéraire	pentu et acrobatique. Ce n'est pas
	Impasse de la Costa		réaliste et il ne tient pas compte de la
	d'Aumass		topographie. L'emprise du chemin
			actuel doit être conservée.
D1	Anonyme	Tracé du chemin	Il conviendrait de trouver une
			alternative avec un chemin d'accès plus
			facile.
		Projet immobilier	Projet trop ambitieux et ne
			correspondant pas à l'état d'esprit des
			Coches.
D2	Anonyme	Suppression du	En phase travaux, le détour par la route
		chemin en phase	est dangereux : sécurisation des bas-
		travaux	côtés, difficile la nuit, risque d'accident.
D3	Sandrine AUDREN	Information sur le	Pente beaucoup trop forte et aspect
	84 Impasse de la	projet de chemin	esthétique de l'escalier (métallique ?),
	Closeraie		bruyant.
	74380 Bonne	Projet immobilier	Le projet immobilier parait non adapté,
		démesuré	la rénovation d'appartements au centre
			des Coches serait plus judicieuse.
D4	Dominique DIENER	Projet immobilier	Surdimensionné par rapport aux
	16 Rue Pré l'Epine		immeubles actuels.
	57530 Marsilly	Aliénation du	Nécessité d'une solution de
		sentier	substitution liée à l'aliénation du
			chemin.
D5	Anonyme	Tracé du chemin	Le retour au tracé historique n'est pas
			satisfaisant. Pendant la phase travaux,
			la solution "de rechange" ne sera pas
			disponible.
D6	James DAVID	Tracé du chemin	Le chemin actuel est trop raide. Espère
	Les Coches		que le projet sera beaucoup plus
	73210 La Plagne		accessible (PMR) été et hiver.
	Tarentaise		
D7	Anonyme	Utilité du projet	Descente en skis pour débutants
		conséquent	désirant rejoindre le cours
			inenvisageable.
			Accès au centre et aux commerces
			compliqué. Stationnement très
			problématique.
			Transformation des lits froids en lits
			tièdes ou chauds!

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D9	Octave HAZAN	Tracé du chemin	Un tracé plus pentu accentuerait les risques d'accident.
		Projet immobilier	Le projet immobilier de 400 lits n'est pas du tout adapté et dénaturerait le site.
D10	Vincent HAZAN Chalet Payot	Construction immeuble	S'oppose à la construction d'une barre d'immeubles.
	73210 Les Coches	Tracé du chemin	Le passage serait beaucoup trop pentu et nous ne pourrions plus avoir accès à une grande partie de la station.
D11	Pierre CLUZEL	Construction immeuble	La construction doit respecter les habitations déjà présentes (adéquation avec l'Environnement).
		Aliénation chemin	La mairie doit garder le contrôle de ce chemin.
D12	Elyas TAVERNIER	Projet de construction	La barre d'immeuble de 400 appartements va dénaturer le charme des Coches. Le stationnement parking de l'Orgère est impossible (caturé)
			est impossible (saturé). Le détour en phase travaux est dangereux.
D13	Grégoire EVEN	Projet de construction Chemin d'accès	Le chemin doit garantir un équilibre entre les habitations et la nature. Respect et conservation du paysage.
D14	Julien THOVEX 2 Rue Victor Hugo 92240 Malakoff	Projet immeuble Chemin	Le projet d'immeuble viendrait dénaturer le village et tout le charme. Le chemin doit rester propriété communale.
D15	M. HASBROUCK	Chemin Parking Orgère	Le chemin est très fréquenté toutes saisons. Le détour par la route (1 km) serait dangereux et peu praticable (risque d'accident).
		Projet immeuble	La construction envisagée défigurerait la station sans compter l'atteinte à l'Environnement.
D16	Hubert MONTCOUDIAL 8 Rue de Castellane 75008 Paris	Chemin	La mairie doit garder le contrôle et la responsabilité du chemin. La charte de l'Environnement ne doit plus être une option.
D17	Adrien TURPIN 6 Rue de Laborde 75008 Paris	Chemin	Le chemin doit rester propriété de la mairie.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D18	Abeleira XABI	Chemin Projet immobilier	Le chemin est très emprunté. Le projet est beaucoup trop important et dénaturerait ce lieu.
D19	Anonyme	Chemin, phase travaux et nouveau tracé	L'actuel chemin est déjà très pentu dans sa partie terminale. Il s'agit de l'accès unique pour rejoindre le parking de l'Orgère et le point de départ de randonnées. Un chemin dévié et plus pentu serait difficilement empruntable par les jeunes enfants et les personnes âgées.
D20	Gabrielle HAZAN	Chemin	Il semble inenvisageable que l'accès soit supprimé pendant le temps des travaux ou remplacé par un chemin encore plus raide. Problèmes de stationnement, de départ de randonnées.
D21	Didier RAUD Chalet la Montagnette Les Coches Dessus 73210 La Plagne Tarentaise	Chemin	Projet d'escalator ? Difficultés déjà présentes avec le tracé actuel (neige, glace, pente). Une concertation avec les propriétaires les plus proches aurait pu permettre d'expliquer précisément l'avenir de ce chemin piéton.
D22	Nicolas PAYEN	Projet immobilier	Condamner le chemin pour permettre la construction de chalets supplémentaires me semble très dommageable, surtout dans un contexte où la neige se raréfie.
D23	Véronique CURCHOD Les Coches Dessus 73210 La Plagne Tarentaise	Chemin : aliénation, tracé et entretien	Le tracé a été modifié en 1996 afin de rendre la partie terminale moins pentue. Le nouveau tracé comporte en partie supérieure une pente à 70 %. Ceci est incompatible avec le label Famille+ de cette station. La suppression du chemin pendant la période des travaux fera disparaitre une clientèle qui venait ici pour profiter des attraits de la montagne dans un milieu protégé et non avec une construction surdimensionnée.
D24	Raphael HAZAN	Projet immobilier	Contre le projet immobilier, bruyant, peu convivial et surpeuplé. Ce projet serait en désaccord avec le patrimoine, l'histoire et les valeurs défendues par les Coches.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			,
D25	Hugues PONTONNIER	Construction	Une telle construction ferait tache sur
	43 Rue Camille		le reste des chalets environnants et
	Desmoulins		d'autre part bloquerait l'accès à un
	37000 Tours		chemin pratique et utilisé par tous.
D26	Robert BARKER	Développement	L'emplacement de nouvelles
	Chalet Sophie	immobilier	constructions à cet endroit n'est pas
	73210 Les Coches	Chemin et	adapté. L'accès au chalet "Sophie"
		stationnement	depuis l'Orgère est indispensable. Si
			l'actuel chemin est remplacé par un
			escalier métallique, ce sera très
			bruyant. L'accès des piétons sur une
			route sombre et glacée pour accéder
			au village est dangereux. Ce projet a
			besoin de plus de temps pour être
D27	Ananyma	Chemin et accès	correctement planifié. Le remplacement du chemin actuel par
D27	Anonyme	Chemin et acces	un escalier métallique semble
			totalement incohérent.
D28	Bernard BONYE	Projet immobilier	
D28	Le Moulin Bellevue	Projet illillobiller	S'oppose à la construction d'un immeuble aux Coches d'une hauteur de
	74140 Excenevex		30 m.
D29	Alain CHEGARAY	Construction	Il faut préserver l'âme du village et ne
D23	6 rue des Longes	immeuble	pas le transformer en centre industriel
	73210 Montchavin		de ski avec de grandes barres
	70220		d'immeubles.
D30	Anonyme	Construction	Stop au béton et oui aux projets de
		immeuble	réhabilitation de notre environnement.
D31	Anonyme	Chemin	Le chemin piéton est de la plus haute
	,		importance pour la circulation. Les
			dates de l'enquête en été ou en hiver
			seraient plus représentatives.
D32	Anonyme	Chemin	Idem à l'observation D31
D33	Éric TROUVE	Chemin :	Le chemin actuel est déjà bien pentu et
	6 Passage du Père	. Tracé	le nouveau tracé le sera encore plus et
	Cohard	. Phase travaux	de façon significative. Cela rendra
	38240 Meylan		encore plus difficile son déneigement
			qui doit bien sûr être maintenu par la
			municipalité.
D34	Anonyme	Chemin	Ce chemin a la plus haute importance
		Construction	pour accéder aux balades du haut.
			Ce coin doit être préservé d'énormes
			constructions.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			•
D35	Dorothée BROCHE Montchavin 73210 La Plagne Tarentaise	Chemin	Nous apprenons avec stupeur que le sentier qui relie l'Orgère va être supprimé. Nous allons être obligés de prendre nos voitures, et construire des parkings.
D36	Jean-Yves BONZON 50 rue Ernest Feydeau 31500 Toulouse	Chemin et projet immobilier	Construire encore pour des lits occupés quelques semaines par an n'a pas de sens! Préservez les chemins d'accès à la nature.
D37	Marc BOILLOT Les Coches Dessus 73210 La Plagne Tarentaise	Chemin Projet construction	Observation déposée en tant que Président de l'Association "Réflexion Avenir des Coches". Ce chemin permet aux résidents de Montchavin et des Coches de rejoindre la route des Bauches et l'Orgère. Il est très utilisé par les piétons et les cyclistes. Le tracé a été modifié en 1996 pour permettre d'avoir une pente moins raide et permettre un accès PMR. Le projet d'immeuble Regency avec 400 lits dénaturera le cadre de vie des Coches. Aussi, au titre de l'Association, nous nous opposons à l'aliénation du chemin rural pour la construction et la modification du tracé envisagées.
D38	Anne QUEYAT 8 rue de Condé 69002 Lyon	Construction	Un tel projet risquerait de ternir l'image du village, de son environnement et de sa qualité.
D39	Anonyme	Chemin Immeuble	Venant souvent aux Coches, j'utilise souvent cet itinéraire pour les balades. Nous recherchons la tranquillité d'un paysage non dénaturé. Pourquoi vouloir toucher à ce chemin qui fonctionne si bien et pourquoi vouloir construire un immeuble qui va dénaturer et abimer la nature ?
D40	Mary Cécile MARCHAND MAILLET Les Coches 73210 La Plagne Tarentaise	Chemin	Ce chemin profite à toute la station. Son déplacement serait dommageable. Le tracé actuel est possible aux poussettes et PMR, alors qu'un escalier serait tout à fait impraticable.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D41	Brigitte BENAY 73210 Les coches	Chemin	S'oppose à l'aliénation du chemin rural, les escaliers métalliques seraient très glissants en hiver. La perte d'un beau sentier de randonnée serait très néfaste pour le caractère authentique de la station.
D42	Jean-Michel QUEYLAT 6 Chemin des Pesquies 31180 Rouffiac Tolosan	Chemin Immeuble	La réalisation d'un immeuble va dénaturer le cadre environnemental du lieudit l'Orgère. Il n'est pas réaliste de construire un tel immeuble compte tenu : des problèmes d'enneigement actuels et futurs à cette altitude, du problème de desserte vers Les Coches pour skieurs et piétons et de l'aggravation des problèmes de stationnement au lieudit l'Orgère. Au niveau esthétique et au niveau de la politique d'aménagement, il serait plus judicieux de réhabilité les lits froids.
D43	Patrick AMPILHAC 15 Rue Dr Foucault 92000 Nanterre	Projet	Contre ce projet dans cet environnement qu'il connait.
D44	Sophie ROCHE Rougeac 43800 rosières	Chemin	Nous venons régulièrement été et hiver. Nous logeons dans un des chalets bordant ce chemin. Pour rejoindre la station, vider nos coffres ou circuler avec les enfants, ce chemin est pratique. Il garde un aspect simple qui ne dénature pas le paysage et permet de conserver l'esprit village.
D45	Yann DELOLME	Chemin	Ce projet est un non-sens. Il faut préserver le cadre naturel et authentique du lieu. Ce chemin rural nous permet de rejoindre la route des Bauches et de l'Orgère.
D46	Alexandre AMPILHAC	Construction	Non à l'imperméabilisation des sols. Une telle construction engendrerait une forte circulation automobile sur un chemin préservé et inadapté à un tel trafic.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D47	Marie-Hélène RAPET 33920 St Savin	Construction	Pourquoi construire d'aussi grands immeubles alors que chacun aspire à vivre dans un milieu naturel loin des grands ensembles ? Cette station doit son charme et son attrait au fait qu'elle a laissé une grande part à la nature.
D48	Stephen ISAAC Hampshire (U.K.)	Chemin	L'accès du parking à notre chalet se fait par ce chemin. Toutes les fournitures et les bagages doivent emprunter ce même chemin dans un chariot à roues. L'itinéraire alternatif qui comporterait des marches sera impossible à utiliser avec un chariot à roues. Ce chemin est la seule et unique façon pour nous et nos clients d'arriver à notre chalet. Sa déviation/suppression pendant 2 ans enlèverait 150 clients par semaine de l'offre des Coches.
D49	Carmel SMITH Petersfield Gru 322 EB	Chemin	Le chemin est notre seule voie d'accès au chalet et pour l'acheminement de nos bagages et approvisionnements. Une pente plus raide ou transformée en marches rendrait l'arrivée au chalet avec de grandes valises quasiment impossible. Je m'oppose fermement au projet.
D50	Matthieu VALLET	Construction	Je suis contre la densification de cette zone agréable.
D51	Sophie LEMERLE 72 Bd Arago 75013 Paris	Chemin Construction	Je suis consternée d'apprendre que ce chemin va être fermé et remplacé par un escalier abrupt. Tout ceci pour construire une barre d'immeubles. A quoi bon ?
D52	Yvan DEZAYES	Sentier	Ce sentier est le seul accès direct aux alpages. Il faut le laisser accessible.
D53	Anonyme	Sentier	Je m'oppose à l'aliénation du chemin rural des Coches.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D54	Alison BAILLET	Immeuble	Il est impensable de se lancer dans un projet de cette envergure compte tenu du nombre de lits froids dans la station.
		Chemin piéton	L'aliénation du chemin serait un désastre pour tous les habitants des Coches (été et hiver cet accès est indispensable).
D55	Cécile ROGER-MACHART 75014 Paris	Chemin	L'aliénation du chemin serait très préjudiciable à la jouissance de nos séjours. Son remplacement par un escalier métallique serait très désagréable.
D56	Olivia BUCHANAN	Chemin	Ce chemin est un cordon essentiel entre les chalets des Coches Dessus et les commerces de la station. Il faut laisser le chemin rural tel qu'il est, sa suppression pendant les travaux et un tracé plus raide terminant par un escalier en métal serait très préjudiciable pour tous (vacanciers, résidents, riverains).
D57	Greham SPENSLEY 75008 Paris	Construction	Regrette la période de l'enquête publique hors saison. Le nouveau projet est trop raide, beaucoup moins large et mal conçu. Un escalier en métal rendrait le passage pratiquement inutilisable par les personnes âgées, les PMR, les cyclistes. La construction d'un ensemble de 400 lits dans un quartier qui n'a aucun service de proximité est de la folie pure. Ceci aura un effet néfaste sur la circulation automobile et toute l'activité du quartier des Coches
			Dessus. Il faut étudier une solution qui améliore la vie du quartier et qui prend en compte son évolution.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			•
D58	Salmon DUNCAN 73730 Bourg Saint Maurice	Chemin	Le remplacement du chemin par un escalier métallique serait incompatible avec l'usage qui est fait de l'actuel chemin en toutes saisons. L'accès au chalet Pisteside depuis le parking de l'Orgère se fait par le chemin, que ce soit pour les skieurs débutants ou les enfants qui ne peuvent pas skier jusqu'à la remontée mécanique de Plan Bois. Les employés des chalets utilisent ce chemin chaque jour pour aller au tri sélectif. Il est inacceptable de demander à des touristes d'emprunter la route avec les valises.
		Construction	Plutôt que de construire une barre d'appartements qui vont devenir des lits froids, la construction de nouveaux chalets serait une option plus appropriée.
D59	Alain VILLARD 27700 Bernières/Seine	Toutes observations	Solidaire avec tout ce qui est mis comme commentaires.
D60	Gary MITTCHELL ASHFORD - UK	Projet d'ensemble	Cette observation est rédigée en anglais. Concernant le tracé du chemin pendant la phase travaux, il n'est pas envisageable de cheminer le long d'une route non sécurisée et particulièrement l'hiver. L'accès ne doit pas être envisagé avec des marches car ceci est incompatible pour les skieurs l'hiver ou les cyclistes l'été. Le chemin actuel contribue à l'héritage du village montagnard et doit être préservé pour le bien vivre de tous.
D61	Judith MITTCCHELL Ashford – UK	Chemin	Remarque et propositions sur l'indispensable nécessité de conserver le chemin en l'état et ceci pour tous les utilisateurs.
D62	Julien CHEGARAY 37360 Neuillé Pont Pierre	Chemin	Opposé à l'aliénation du chemin.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D63	Véronique OLIVIER	Chemin Immeuble	S'oppose à l'aliénation du chemin et la construction de Regency. Ce projet dénaturerait radicalement l'environnement et le cadre de vie de cette zone.
D64	Philippe BRED 43700 Coubon	Chemin	Inquiet par le projet de transformation du chemin. Ceci serait incompatible avec les PMR et les très jeunes enfants. Pourquoi encore urbaniser un sentier en pleine nature alors que la majeure partie de la population souhaite revenir au naturel.
D65	BRACKENBURY Honnack	Chemin et immeuble	Inquiétudes et désapprobation sur le projet de construire un immeuble en face des chalets en dessous du parking de l'Orgère. L'attrait de ce quartier réside dans son emplacement. Si le projet tel que présenté dans le dossier d'enquête se réalise, alors c'est tout le village Les Coches qui échouera avec de tels changements.
D66	Julien ZERBINI	Chemin	Le remplacement de l'actuel chemin par un escalier serait une aberration. Le chemin rural est un accès privilégié pour accéder au centre depuis les chalets et le parking (enfants en bas âge ou PMR).
D67	Anonyme	Immeuble	Je pense que la construction d'un tel immeuble (conception et ampleur) pourrait détériorer l'image du village. Je préférerais que ce projet n'aboutisse pas.
D68	Simon DELEVAL 93400 Saint Ouen	Immeuble	La construction de l'immeuble sur ce chemin pose problème. Vous ne pouvez pas obstruer le passage.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D69	Sofia SAFAI 73220 La Plagne Tarentaise	Chemin	Prendre le chemin qui mène du village au départ de nombreux sentiers de randonnée plus raide et passant plus près des habitations pose de nombreux inconvénients : - Montée plus difficile (enfants, personnes âgées, PMR) et dangereuse car verglacée en hiver - Tranquillité des habitants troublée - Disparition du parking de l'Orgère - Le chemin originel a été modifié car
			l'étude avait montré que la pente était trop raide.
D70	Thomas FONTAINE 78300 Poissy	Chemin	Si ce chemin disparait, il faudra emprunter la route au milieu des voitures pour accéder aux sentiers de randonnée.
D71	Sébastien SCHLIENGER 62000 Arras	Projet immobilier	Je m'oppose à ce projet qui ne préserve ni l'environnement, ni l'état d'esprit du village des Coches. Le projet immobilier dénaturerait le site et le charme du village typique de chalets.
		Chemin	La sécurité des personnes empruntant un sentier plus abrupt et risqué, ainsi que celle les PMR seraient remises en cause.
D72	Amélie PINON	Projet	Ce projet va à l'encontre du charme des Coches. La modification du sentier sous le parking de l'Orgère semble inopportune et inadaptée. C'est tout simplement un non-sens.
D73	Cécile SONKSAVANK	Sentier	Je m'oppose à la modification de ce chemin qui retirerait tout le charme et l'authenticité de ce site encore naturel.
D74	Baptiste CHEGARAY	Sentier Immeuble	Le passage sur ce chemin est indéniable. Il serait criminel de nous priver de ce cadeau divin. Il faut absolument préserver l'esprit du village des Coches des promoteurs immobiliers cupides et ne pas le
			transformer en une n-ième barre d'immeubles.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D75	Flore MARRET 78300 Poissy	Projet d'ensemble	Ce projet dénaturerait radicalement l'environnement et le cadre de vie. Il est essentiel de préserver ce chemin et le caractère de cette zone. Je m'oppose à la transformation globale qu'implique ce projet.
D76	Frédéric HEMEZ	Chemin	D'un point de vue fonctionnel, le parking de l'Orgère est le seul où nous pouvons nous stationner pour rejoindre le chalet. Le nouveau chemin proposé permet d'être certain qu'il sera impraticable et dangereux. Seul un tracé en épingle comme celui actuel ou identique est empruntable hiver comme été.
D77	Anonyme	Projet	Un quelconque projet architectural est à proscrire dans cette zone encore relativement sauvage où la flore et la faune s'y sentent bien.
D78	Nicholas BABUTY 75010 Paris	Projet	Cette construction va dénaturer le village et empiéter sur des chemins de randonnée.
D79	Anonyme	Construction	Pas de barre de béton immonde. Le projet de construction dénaturerait ce beau village et empiéterait sur un départ de chemins de randonnée.
D80	Éric DIEULESAINT 75008 Paris	Projet	Si ce projet venait à être construit, soyez sûr que je ne viendrai plus en vacances au Coches. C'est un des derniers villages familiaux et authentiques autour de La Plagne.
D81	Anonyme	Projet	Je m'oppose totalement au projet car le village serait dénaturé.
D82	SSENDEGALA La Rochelle	Projet	L'empiétement sur ce chemin de randonnée très souvent emprunté obligerait des détours indésirables.
D83	Frédérique CHEDARAY 75008 Paris	Projet	L'accès au chemin rural dit "Au Coche" doit être maintenu impérativement. Quant au projet de construire cette barre d'immeubles, c'est aberrant.
D84	Anonyme	Projet	Non à ce projet qui dénaturerait l'environnement du village.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.		_	-
D85	Paul VERPILLEUX	Projet	Arrêtons de construire, d'urbaniser à tout prix. Il faut préserver ce village, c'est un devoir de citoyen face aux enjeux écologiques. Condamner le chemin va dégouter l'ensemble des randonneurs qui ne viendront plus.
D86	Anonyme	Projet	Je suis archi contre ce projet. Toujours plus d'immeubles dénaturera ce que nous avons de plus beau.
D87	Lydia CREPOUX 73210 La Plagne Tarentaise	Sentier	Je pense que ce chemin est très important pour les touristes, été comme hiver. La déviation du bout du chemin près du chalet Chamois avec un escalier en fer à 80 % de pente et uniquement après l'achèvement des travaux, soit 2 ans sans chemin!
D88	Madeline VINCENT	Chemin	Désapprobation quant au projet de désaffectation du chemin des Coches. Il s'agit d'une privatisation de l'espace public au détriment de la qualité de vie des résidents et touristes, du paysage et de l'environnement. Il suffit d'avoir emprunté une fois le chemin pour se rendre compte que le chemin de substitution envisagé sera excessivement pentu. Le modèle économique de la montagne est à réinventer; pour toutes ces raisons, je vous demande d'apporter un avis défavorable à ce projet.
D89	Angélique RABOT 37360 Neuillé Pont Pierre	Projet	Pourquoi changer un lieu aussi beau et paisible, de plus par une barre d'immeubles Les Coches doivent rester une station familiale et agréable. On ne veut pas d'une usine à fric et laissez notre chemin. Si vous voulez du changement, faites-le en mieux mais pas n'importe quoi. Bref, ce projet n'a aucun intérêt. Laissez tomber.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
D90	Anonyme	Chemin et itinéraire entre les Coches et parking de l'Orgère	J'ai vécu l'ancien tracé qui comportait des nuisances. Pour le bien de la collectivité un budget conséquent a été alloué pour détourner ce sentier et le rendre praticable. J'insiste sur le fait que les usagers sont de plus en plus nombreux grâce à son accessibilité. Un mouvement quotidien s'est instauré au fil du temps. Un projet d'escalier à longues marches conviendra-t-il à tous les usagers ? Je me pose la question des intérêts qui incitent les personnes à l'origine de ce projet si onéreux. Dans quelle mesure ces escaliers peuvent rentrer dans les normes PMR ? Je redoute qu'une modification hasardeuse du sentier entraine à nouveau des nuisances, dangerosité et impossibilité de sa pratique.
D91	Monique BAUDIN	Chemin	J'apprends avec stupéfaction le projet de remplacement du chemin d'accès situé entre les Coches et l'Orgère par un escalier mécanique. Je me vois mal à mon âge escalader ou descendre un quelconque escalier métallique. Votre projet va à l'encontre de tout ce qui est préconisé actuellement. J'espère vraiment qu'après étude sérieuse, ce projet sera abandonné.
D92	Dominique BROCHE	Chemin	Personne ne se met à la place des usagers qui empruntent ce chemin. C'est un chemin qui relie le haut au centre de la station. Que vont faire les vacanciers qui viennent en train? Comment positionnez-vous cette initiative sur le plan environnemental?
D93	Quentin LIBER	Projet	Je viens au Coches depuis des années, je m'oppose fermement à ce projet qui va dénaturer ce village préservé.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D94	Véronique DURAND Marseille	Chemin	Je viens régulièrement dans le chalet situé juste dessous le parking. Je ne comprends pas le projet de supprimer le chemin pour partir d'encore plus haut. La descente est déjà bien assez dure avec les enfants et les bagages. J'espère que ce lieu restera tel quel avec ce merveilleux paysage.
D95	Auguste CHEGARAY 75009 Paris	Projet	Je ne comprends pas pourquoi on veut bétonner un village qui a su rester authentique. Si on supprime ce chemin, on va obliger les piétons à faire un long détour ; les gens vont vouloir éviter ce détour et préférer prendre leur voiture, qui dit voiture, dit stationnement C''est un projet complétement à l'envers de ce que l'on essaie de faire aujourd'hui. Je suis complétement opposé à ce projet.
D96	Isaac DEBBIE	Chemin et projet	Propriétaire du chalet Piste Side, je vous supplie de considérer l'accès aux chalets à proximité du nouveau développement prévu. C'est 100 % vital pour Pistes Side et les chalets environnants. Ce n'est pas que pour les clients mais également pour les services et bien sûr les véhicules d'urgences. Un escalier raide semble totalement irréaliste. Je crains que la taille du développement ait un impact très négatif sur les vacanciers habituels. Le projet semble être beaucoup trop grand pour le caractère pittoresque de la région. Nous devons de toute urgence garder Les Coches tel quel si nous voulons que les gens reviennent et que de nouvelles personnes viennent.

D97	Anonyme	Chemin	Il est absolument intolérable de votre part de faire disparaitre ces chemins si typiques au profit d'escaliers en ferraille. Vous allez supprimer un accès qui sert à toute une population pour ne le réserver qu'aux piétons. Quid des accès PMR alors qu'un des propriétaires d'un des chalets du bas du parking est en fauteuil roulant? Les infrastructures de Montchavin partent en déconfiture. Avez-vous mis un pied sur les terrains de Montchavin? C'est une honte. Le terrain multisport : idem. Le centre aquatique : il ne fonctionne que l'été et l'hiver. Il est réservé qu'à quelques chanceux.
			L'enneigement à Montchavin passe en dernier lieu.
D98	René MONTCONDIOL 13008 Marseille	Chemin	J'ai utilisé maintes fois ce chemin, la mairie doit absolument conserver la gestion de ce chemin sans céder à des sirènes loin de nos préoccupations écologiques. Des projets immobiliers qui ne revêtent que des aspects financiers.
D99	Hélène PALIX 13008 Marseille	Chemin	Je m'oppose formellement à la destruction de ce chemin qui est si souvent utilisé été comme hiver pour des départs en randonnée, pour circuler entre les chalets et qui est un atout dans le paysage actuel. Le village des Coches ne peut pas abandonner ses prérogatives de conservation de l'environnement pour un projet financier.
D100	Antoine LE BRIS 92240 Malakoff	Chemin et immobilier	Le chemin est très fréquenté en saison et essentiel pour accéder aux résidences qu'il relie. Le supprimer priverait les riverains d'un accès essentiel voire indispensable à leur propriété. Cette zone étant peu urbanisée, elle constitue un site qui donne toute son authenticité à la station. Les complexes immobiliers ne pourraient aucunement s'intégrer à l'espace sans l'altérer et Le dénaturer.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D101	Clément BRUDEKER 92170 Vanves	Projet	Non à la suppression du chemin, surtout au profit d'un bunker au milieu des sapins. Pourquoi vouloir bétonner un endroit qui a su rester entouré de chalets en bois ?
D102	Anonyme	Projet	Je m'oppose à ce projet qui encore une fois dénaturerait un petit coin de paradis français. Ce projet est complétement décalé par rapport à aujourd'hui. VIVE les Coches et NON au béton.
D103	Marion CHEGARAY 92170 Vanves	Chemin	Je m'oppose au projet d'aliénation du chemin rural des Coches qui ne correspond pas à l'esprit de la station.
D104	Jérôme HAXEL	Chemin	En ligne droite, la pente sera probablement impraticable et je doute que des escaliers puissent favoriser les échanges de la population entre le haut et le bas de la station.
D105	Anonyme	Projet	Ceci est un scandale. Faire un immeuble dans notre chère station, c'est un grand NON.
D106	Anonyme	Chemin	Laissez ce chemin tranquille, voyons, et puis quoi encore ? Détruire les pistes de ski ?
D107	Pierre CANTENOT	Chemin	Par ce message je tiens à exprimer ma vive et sincère opposition à ce projet qui porterait gravement atteinte à la circulation piétonnière de la zone. Je déplore un projet qui nuirait durablement à l'accueil et l'accessibilité de tous.
D108	Marine LEFEVRE	Chemin	Le nouveau tracé proposé dans le cadre des prochains travaux est encore plus raide et me semble difficilement praticable. Il faut trouver un compromis pour maintenir un chemin accessible au plus grand nombre.
D109	Anonyme	Chemin	Gardons le charme authentique de ces villages de montagne. Gardons les sentiers de randonnée. Arrêtons de dénaturer le paysage de montagne.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D110	Anonyme	Chemin	Le chemin est référent de cette belle
			station. Je suis contre ce projet.
D111	Anonyme	Chemin	Je suis gérant de plusieurs Tour
			Operators en chalets à proximité du
			sentier et je suis inquiet pour mon
			business, car il n'y a pas de période ni
			durée des travaux. Par ailleurs, ce
			sentier est très utilisé par mes clients et
			la modification proposée va dégrader
			un environnement nature qui fait la
			réputation du lieu.
D112	Graham SPENSLEY	Chemin	En complément de l'observation D57, je
			voudrais ajouter :
			Le promoteur peut déposer sa
			demande de PC avec un recul des
			bâtiments à 4 m de la limite de la
			parcelle 144 et ainsi construire plus
			large, mais en réalité les bâtiments se
			trouveraient, après rétrocession de
			l'emprise du nouveau chemin, sur la
			limite de propriété en contravention de
			l'article UT7 du règlement du PLU en
			vigueur. On pourrait donc craindre à
			l'abandon du nouveau tracé et à la
			rétrocession de son emprise en cas de
			recours des tiers éventuels contre le
			PC.
D113	Carole CHEGARAY	Projet	L'aliénation de ce chemin au profit d'un
D113	Carole Chedanai	Trojet	autre plus raide encore ne me parait
			pas judicieuse en ce qu'elle ne
			permettra plus aux cyclistes d'utiliser le
			chemin et obligera les piétons à faire
			un grand détour. Tout cela pour aboutir
			à un projet de construction
			d'immeubles de plusieurs centaines de
			lits, dans un site préservé et à contre-
			courant de la réflexion actuelle sur la
D44:	For the CIRCUIT	D*	transition écologique.
D114	Francis GIROUX	Projet	Ce que vous proposez n'a strictement
			aucun sens. Si c'est le tournant que doit
			prendre votre station, et j'espère que
			non, nous retournerons passer nos
			vacances en Haute Maurienne.

Code	Nom et adresse	Objet	Synthèse
observ.			
D115	DALBY	Projet	Que la montagne est belle. Je ne veux pas entendre que la montagne ETAIT BELLE. Ne transformons pas cet endroit paradisiaque en enfer.
D116	Ophélie JEANNIN	Chemin	Il me semble que le nouveau tracé proposé sera mécaniquement plus pentu et donc dangereux pour les différents publics qui seront amenés à l'emprunter. Je manifeste donc mon opposition au projet tel qu'il est actuellement prévu.
D117	Anonyme	Immeuble	Sachons garder l'esprit attrayant des stations villages de La Plagne. Il semblerait que la hauteur maxi des constructions soit maxi de 10 m, alors pourquoi 19 ?
D118	Hervé HAZAN	Projet	Je suis opposé à ce projet qui est prévu au service exclusif d'une opération de promotion immobilière très contestable. Je ne vois pas l'intérêt des résidents qui risquent de perdre beaucoup, notamment en termes d'accessibilité. J'espère que l'intérêt général prévaudra.
D119	Benoit CHEGARAY	Projet	Je suis tout à fait contre ce projet et je m'aligne sur les commentaires précédents. Quel dommage pour ce beau village si ce projet aboutit.
D120	Alexandre LECLERCQ	Projet	Contre ce projet. Dommage de casser la dynamique de ce beau village pour des raisons pécuniaires.

Code observ.	Nom et adresse	Objet	Synthèse
R2	Philippe ROCQUES	Chemin	Cette personne est venue lors de la première permanence. Il évoque le manque de clarté dans le projet présenté à l'enquête. Durée prévisionnelle du chantier ? Difficultés pour les skieurs débutants pour les déplacements vers les chalets pendant la période des travaux, l'accès direct aux pistes n'étant pas possible. Pour le chalet 44 (enclavé) qui possède un parking véhicule sur la route de Crêt Vaillet, cette personne devrait faire plus d'un km pour rejoindre son chalet à pied. Qu'est ce qui sera envisagé pour rétablir une offre de stationnement pendant la période chantier ? M. Rocques estime que l'enquête ne se déroule pas en période estivale. Dans l'enquête, il n'est pas proposé de solution alternative à l'accès qui est jugé beaucoup trop pentu. Il s'oppose à cette opération.
R3	MM. GOURGOUILLAT et Jean-Michel BROCHE	Chemin	Le tracé quel que prévu est beaucoup trop pentu. Si la solution retenue est la pose d'un escalier, ceci ne serait pas réaliste car ce chemin est utilisé par des VTT ou des parents avec poussettes d'enfants. Le projet doit être revu et ne pas prévoir d'escaliers.

6- Conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur

6.1 Contexte général

A l'issue de la présente enquête, j'ai constaté que l'information du public a bien été réalisées par voie de Presse et d'Affichage et relayée par le registre dématérialisé (voir tableau en page 10).

Je considère qu'ainsi le public a, sous une forme ou sous une autre, été tenu informé du projet de désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit "Au Coche" situé au lieudit "Les Coches".

7-Avis personnel et motivé du commissaire-Enquêteur

7.1 Points forts

- Le projet a été conçu conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
- La forte mobilisation du public au travers de leur participation à cette enquête permet aux élus d'avoir beaucoup de contributions publiques.
- Les principaux points de vigilance en termes d'enjeux sont identifiés.
- Les contraintes dans un environnement présentant de grandes qualités conduisent à prévoir en conséquence le développement possible de l'urbanisation en incluant une desserte prenant en compte la topologie du terrain.

7.2 Points faibles et amendables

- La prise en compte de l'utilisation du chemin par tous publics devra être prise en compte : PMR, skieurs, piétons (parfois avec bagages), cyclistes et enfants en bas âge ou personnes âgées.
- La desserte des chalets, ainsi que l'offre de stationnement.
- La gestion de la phase chantier avec la sécurisation des accès en période transitoire.

7.3 Bilan de ces aspects positifs, faibles et amendables

JE CONSIDERE:

- Que les élus de la commune de La Plagne-Tarentaise se sont engagés à prendre les observations majeures concernant le chemin d'accès.
- Un réel effort et une volonté affichée des élus de maitriser le développement, les accès et le stationnement.
- Une enquête publique conduite selon les règles en vigueur, tant dans l'information qui en a été faite que dans l'accès aux éléments du dossier sous des formes variées (papier et électronique).
- Les réponses apportées par les élus ont levé certaines interrogations aux observations faites par le public et aux questions du Commissaire-Enquêteur.

7.4 Avis personnel et motivé du Commissaire-enquêteur

Considérant que l'ensemble des observations qui précèdent reposent :

- Sur une analyse approfondie du dossier par le Commissaire-Enquêteur.
- > Sur un dialogue qui s'est voulu constructif avec les porteurs du projet.
- > Sur des visites sur le terrain et particulièrement des points d'accès et de stationnement.
- Que la mairie de la commune de La Plagne-Tarentaise s'engage à :
 - Réaliser un accès "ski" (ce qui n'existe pas aujourd'hui) pour tous les accès au départ des chalets impasse Costa d'Amon.
 - Le stationnement verra un offre élargie en remplacement des places du parking de l'Orgère qui seront impactées par le projet (places créées et arrêt minute pour opération de chargement et déchargement des bagages).
 - L'impasse de la Costa d'Amon sera élargie afin de permettre l'accès à tous les chalets situés en-dessous et en extrémité de l'impasse, des aménagements seront prévus pour le retournement.
 - Le Commissaire-enquêteur prend en compte la réponse des élus comme quoi il n'y a pas d'escalier métallique prévu dans le projet.
 - Qu'en phase de travaux, la sécurisation des piétons et l'éclairage de l'accès sera aménagé.
 - Une restitution d'un chemin éclairé, sécurisé et plus large que le passage actuel.
 - Que le chemin actuel ne sera pas supprimé, mais dévoyé le temps des travaux et que le chemin rural sera rétabli à l'issue du chantier, et ceci dans une version améliorée par rapport à la situation actuelle.

• Que lorsque le bâtiment sera réalisé, un accès de contournement du bâtiment pourra être réalisé pour permettre l'accès PMR.

Ces engagements de la collectivité ont été pris par Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme de la commune de La Plagne-Tarentaise lors de la réunion en mairie du vendredi 02 juillet 2021.

Pour l'ensemble des motifs énoncés,

J'émets un AVIS FAVORABLE au projet de désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit "Au Coche" situé au lieudit "Les Coches".

Celui-ci est assorti toutefois de 4 réserves et 1 recommandation.

RESERVES

- 1- Que les engagements pris afin de sécuriser les accès temporaires en phase travaux soient tenus dès le début du chantier.
- 2- Que l'accès PMR soit pris en compte dans le projet dès sa finalisation.
- 3- Que le problème de dépose, de stationnement et de retournement soit étudié et pris en compte avant le début des travaux.
- 4- Que le chemin rural soit rétabli à l'issue du chantier et ceci dans une version améliorée par rapport à la situation actuelle.

RECOMMANDATION

1- Restituer aux propriétaires riverains les mesures qui seront prises pour lever les réserves ci-dessus et confirmer les engagements pris le 02 juillet 2021 lors de la réunion avec le Commissaire-Enquêteur.

Fait à Moûtiers le 02 juillet 2021, Le Commissaire-enquêteur

Philippe NIVELLE

ANNEXES





DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de LA PLAGNE TARENTAISE

CERTIFICAT DE PARUTION

Je soussigné, Monsieur BOCH Jean-Luc, Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE,

certifie avoir fait publier dans les journaux d'annonces légales (Le Dauphiné libéré et Tarentaise Hebdo) l'arrêté du Maire n° 2021-149 du 13/04/2021 prescrivant l'ouverture d'enquête publique portant :

Projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit « Au Coche » situé sur la commune déléguée de Bellentre au lieudit « Des Coches » et création d'un nouvel itinéraire

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

LA PLAGNE TARENTAISE, le 02/06/2021

Le Maire Jean-Luc BOCH







DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de LA PLAGNE TARENTAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur BOCH Jean-Luc, Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE,

certifie avoir affiché pendant la période du 30/04/2021 au 02/06/2021 inclus sur les tableaux d'affichage disponibles à cet effet sur la Commune, l'arrêté du Maire n° 2021-149 du 13/04/2021 prescrivant l'ouverture d'enquête portant :

Projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit « Au Coche » situé sur la commune déléguée de Bellentre au lieudit « Des Coches » et création d'un nouvel itinéraire

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

LA PLAGNE TARENTAISE, le 02/06/2021



Commune de La Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulle Macot La Plagne 73210 La Plagne Tarentaise Adresse postale : Commune de La Plagne Tarentaise - BP 04 - 73216 Aime-La-Plagne Cedex Email : mairie@laplagnetarentaise.fr
Tél : 04.79.09.71.52 – Fax : 04.79.55.60.52